



BULLETIN D'INFORMATION DESTINÉ AUX MEMBRES DE L'ACREQ

ACREQ-INFO

Décembre
2024

DES NOUVELLES DE VOTRE ASSOCIATION

Dans le cadre du Plan d'action 2024-2026, le Conseil d'administration poursuit cette année ses rencontres de région. Ainsi, pour sa réunion de novembre, le CA s'est déplacé en Outaouais et a su profiter de l'occasion pour rencontrer les membres de la section présidée par Michel Houde. Lors d'un déjeuner offert par La Personnelle, les participants ont pris connaissance de l'état de situation face aux grands dossiers de l'heure, dont l'action collective et l'assurance santé.

Mais avant d'aller plus loin, laissons la parole à Michel Houde, président de la section Outaouais, qui nous résume le déroulement de la matinée.

RENCONTRE EN OUTAOUAIS

C'est dans le cadre de la tournée des régions du Conseil d'administration de l'ACREQ que la section Outaouais recevait, le 21 novembre dernier, tous les membres du CA. La complicité développée entre le Conseil et les membres de la section fut présente tout au long de la présentation des dossiers teintée d'humour et d'anecdotes. Quoi de plus motivant pour les membres que de pouvoir poser leurs questions directement aux personnes responsables de ces dossiers aux différents comités provinciaux !

À la suite des nombreuses questions de notre collègue Gilles Hébert, les membres ont pu bénéficier des éclaircissements et des précisions de monsieur Jacques Thibault dans le dossier RRPE. Les présentations de madame David et monsieur Ménard nous ont aussi permis d'avoir certaines primeurs concernant les dossiers du recrutement et de notre assurance santé. Merci monsieur Ménard pour ces bonnes nouvelles concernant nos assurances avec Beneva !



Dans l'ordre habituel :
Jacques Thibault, Raymond Bélanger, Gilles Hébert,
France David, Michel Houde, Claude Ménard, Lise
Lefebvre, Guy Brassard.

Bernard W. Morissette, Nicole Lacroix-Durocher et
Denis Bergeron.

Nous avons également rencontré notre parrain, monsieur Guy Brassard, qui est dorénavant responsable de notre région ainsi que notre trésorière, madame Lise Lefebvre, qui a accueilli séance tenante trois nouveaux membres associés. Bienvenue à mesdames Hélène Lalande et Mireille Angrignon ainsi qu'à monsieur Réjean Durocher.

En terminant, un merci tout spécial à madame France David, présidente de notre Association depuis juin dernier, qui a réussi avec brio son baptême de rencontres de section. Ces rencontres

sont importantes pour nos régions, elles donnent l'occasion aux membres de se rencontrer et d'établir un lien avec leur Association nationale et ainsi prendre conscience de notre appartenance à une plus grande entité.

Merci à toute cette équipe du CA qui œuvre activement et bénévolement pour tous les membres de l'ACREQ et qui s'est déplacée dans la section la plus à l'ouest de la province de Québec !!!

■ Michel Houde, président de la section Outaouais

RECRUTEMENT DE NOUVEAUX MEMBRES

Le recrutement de nouveaux membres est en haut de la liste des priorités de votre Conseil d'administration tout comme la défense de vos droits. Bien que chacune de nos sections compte sur l'adhésion des nouveaux retraités issus des centres de services scolaires (CSS) ou d'autres établissements d'enseignement tels les cégeps, il existe toutefois d'autres groupes de retraités qui bénéficieraient d'être membres de l'ACREQ.

Nous pensons plus particulièrement aux **retraités « d'expérience »** du RRPE et à leurs conjoint.es survivant.es visé.es par l'action collective et qui ont pris leur retraite il y a un certain temps déjà et qui, à ce jour, **ne sont toujours pas membres d'association.**

Face à cette situation, une mobilisation doit être mise de l'avant afin de permettre à notre association de recruter le maximum de membres réguliers sans oublier les personnes qui pourraient adhérer à l'ACREQ à titre de membres associés.

Parmi les stratégies retenues, nous croyons que si chaque membre actuel de l'ACREQ qui connaît ou côtoie encore un ou une ancienne collègue pouvait sensibiliser ce **retraité « d'expérience »** et lui faire part de l'importance d'être membre d'une association comme la nôtre, nous pourrions compter une croissance notable de notre effectif et rejoindre par le fait même un plus grand nombre de retraités.

Par les temps qui courent, être informé de l'évolution des grands dossiers de l'heure tels l'assurance-santé, l'action collective ou encore le soutien aux aînés est de première importance. C'est pourquoi nous vous invitons, **vous, membre de l'ACREQ**, à devenir un **ambassadeur** auprès des personnes retraitées que vous avez côtoyées.

C'est simple, plus nous aurons d'ambassadeurs, plus nous aurons de nouveaux membres et plus de cadres retraités recevront l'information qui les concerne de source sûre. Pour devenir membre de l'ACREQ, il suffit de compléter le formulaire d'adhésion que l'on retrouve au bas de cette page : <https://acreq2019.org/prendre-sa-retraite/> ou ici : <https://acreq2019.org/formulaires/>

RRPE – CALCUL DES PERTES

Chaque membre de l'ACREQ a récemment reçu par courriel un fichier Excel permettant d'évaluer en dollars la hauteur des pertes subies par les cadres retraités qui appartiennent au **Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE)**.

L'ACREQ vous présente aujourd'hui un exemple qui reflète la rente moyenne de ses membres retraités du RRPE ainsi que la hauteur des pertes et leur impact cumulé au fil des ans.

Voici un cas-type :

Notre retraité reçoit une rente annuelle de 43 000 \$ qui se décline comme suit selon les montants apparaissant au document de Retraite Québec « Votre rente ».

Portion de rente pour les années avant le 1 ^{er} juillet 1982 :	13 500 \$
Portion de rente pour la période du 1 ^{er} juillet 1982 au 31 décembre 1999 :	27 600 \$
Portion de rente pour la période après le 1 ^{er} janvier 2000 :	1 900 \$

En 2018, le **taux d'augmentation de l'indice des rentes (TAIR)** était de 1,5 %.

Cette année-là, notre retraité aurait dû recevoir une rente de 43 216,75 \$, mais à cause de la loi 126 qui avait comme impact la suspension de l'indexation de sa rente, notre retraité a reçu seulement 43 000 \$

soit une perte de 216,75 \$ pour la première année.

Année	TAIR	Avant le 1er juillet 1982	Du 1er juillet 1982 au 31 décembre 1999	Après le 1er janvier 2000	Rente indexée	Rente selon la loi 126	Perte annuelle	Perte cumulée
Ligne	13	13 500,00 \$	27 600,00 \$	1 900,00 \$				
2018	1,5%	13 702,50 \$	27 600,00 \$	1 914,25 \$	43 216,75 \$	43 000,00 \$	216,75 \$	216,75 \$

Minime direz-vous ! Mais voyons quel sera l'impact après 6 ans de suspension de l'indexation...

De 2018 à 2023, notre retraité a reçu une rente annuelle de 43 000 \$, mais si l'indexation n'avait pas été suspendue pendant 6 ans, en 2023, il aurait dû recevoir une rente annuelle de

46 406,06 \$

soit une perte de 3 406, 06 \$ pour l'année 2023,

mais une perte cumulée de 7 413, 95 \$ pour les 6 années de suspension de la rente.

Année	TAIR	Avant le 1er juillet 1982	Du 1er juillet 1982 au 31 décembre 1999	Après le 1er janvier 2000	Rente indexée	Rente selon la loi 126	Perte annuelle	Perte cumulée
2023	6,5 %	15 779,42 \$	28 566,00 \$	2 060,63 \$	46 406,06 \$	43 000,00 \$	3 406,06 \$	7 413,95 \$

Bah...pas si pire, nous direz-vous à nouveau...

Mais la perte monétaire de ces 6 années de suspension de l'indexation de sa rente aura un **impact exponentiel** par la suite et cette répercussion se fera sentir pour toute la vie de ce retraité et de celle de sa conjointe survivante par la suite.

Alors, ce que le chiffrier du calcul des pertes nous indique au final, c'est l'impact de cette suspension sur une période de 10 ans, sachant :

qu'en 2024, sa rente a été indexée selon le TAIR qui a été fixé à 4,4 %,

qu'en 2025, on prévoit que le TAIR sera autour de 3,5 %

et que pour les années suivantes, si le TAIR se maintient à 2 % jusqu'en 2033,

que pour les années pré-1982, l'indexation au lieu d'être à 100 % est réduite à 50 %, héritage de la loi 126 contribuant à augmenter les pertes pour les années futures.

Au bas mot, la perte cumulée et projetée sur la rente des 10 prochaines années de notre retraité est actuellement estimée à 56 458,81 \$.

Imaginez quel sera l'impact dans 15, 20 ou 25 ans...

En conclusion, votre Association qui est membre de l'Alliance InterOrg s'est portée à la défense de vos droits. Souvenons-nous que lorsque nous étions en fonction, nous avions un contrat de travail qui incluait des conditions de retraite convenues entre le gouvernement et son personnel d'encadrement. Depuis l'adoption de la loi 126, nous revendiquons nos droits. C'est pourquoi l'action collective dans laquelle nous nous sommes engagés se veut un geste concret pour faire valoir le respect de nos conditions de retraités.

ACTION COLLECTIVE ET CONTRIBUTION VOLONTAIRE

Comme vous le savez, nous sollicitons une contribution volontaire de 10 \$ par mois de tous nos membres et des 33 000 retraités du RRPE afin de nous permettre collectivement d'amasser les fonds nécessaires pour payer les frais juridiques qui seront encourus dans l'action collective.

Nous tenons à remercier sincèrement tous nos membres qui ont rapidement répondu à notre invitation à contribuer à cet effort collectif. Cet engagement est un geste de solidarité envers tous les retraités qui pourront bénéficier d'un éventuel jugement favorable ou règlement.

Pour toute information complémentaire concernant notre invitation à contribuer volontairement un montant de 10 \$ par mois ou pour vous aider à évaluer les pertes de la suspension de l'indexation, n'hésitez pas à communiquer avec un des membres du Conseil d'administration. Vous trouverez leurs coordonnées sur notre site Internet : <https://acreq2019.org/conseil-dadministration/>

Pour celles et ceux qui n'auraient pas encore répondu à notre invitation, nous avons joint à nouveau le formulaire de contribution volontaire à l'envoi de cet ACREQ-INFO.

Il n'est pas trop tard pour vous joindre aux membres qui ont répondu à l'invitation. Nous comptons sur vous !

DOSSIER ASSURANCE COLLECTIVE BENEVA

L'ACREQ désire vous transmettre certaines informations au regard du régime de l'assurance collective.

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE

En octobre dernier, il y a eu **entente** pour le renouvellement du contrat de l'assurance collective avec l'assureur BENEVA. Ce contrat est d'une durée d'un an et se renouvelle le 1^{er} janvier de chaque année. Toutefois, les données de l'entente demeurent confidentielles jusqu'à sa signature par la présidente du Conseil du trésor, madame Sonia Lebel.



PÉRENNITÉ DU RÉGIME

Voici une bonne nouvelle puisque le Gouvernement du Québec, après plusieurs années d'incertitude, a confirmé la **pérennité du régime**. En conséquence, l'amélioration des protections des professionnels de la santé pourra être mise à l'étude et vous serez invités à vous prononcer sur une nouvelle tarification visant ces protections améliorées.

DÉLAI D'INSCRIPTION DE 90 JOURS

Depuis quelques mois, nous recevons certaines demandes en provenance de nos membres qui font allusion au **délai d'inscription que doivent respecter les nouveaux retraités**. Nous aimerions vous rappeler qu'il est important de compléter votre demande d'adhésion et de la transmettre à BENEVA dans les 90 jours suivants la date de votre admissibilité au régime, et ce, même si vous désirez être exempté du régime d'assurance accident-maladie des retraités. À défaut de transmettre votre demande d'adhésion à BENEVA dans les délais prescrits, vous ne pourrez plus adhérer à ce régime par la suite.

■ Claude Ménard, secrétaire et représentant du secteur de l'Éducation au Comité consultatif des retraités (CCR)

CONFÉRENCE SUR LE RETOUR AU TRAVAIL DES RETRAITÉS

Retraite Québec et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) vous offrent une conférence en ligne gratuite portant sur le **retour au travail des retraités**. La rencontre virtuelle aura lieu le jeudi 19 décembre 2024, de 10 h à 12 h.

Au cours de la rencontre, les sujets suivants seront abordés :

- Les ressources et les services offerts pour la recherche d'emploi
- Les conséquences financières liées au Régime de rentes du Québec (RRQ)
- Les règles fiscales concernant les personnes expérimentées et les personnes retraitées

Pour participer à la conférence gratuite, vous devrez vous inscrire sur le site de Retraite Québec au : <https://events.teams.microsoft.com/event/0d54cded-6e8d-450d-9ab3-65aedd901440@d404ffb1-6390-4771-8c7a-a2837fc1eafd>

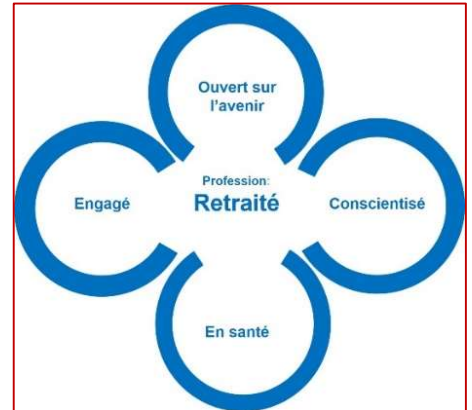
Vous ne pouvez pas assister à cette conférence? D'autres dates s'ajouteront dans les prochains mois. Restez à l'affût et visitez régulièrement **Les actualités 2024** sur le site de Retraite Québec!

10^e CONGRÈS DE L'ACREQ ■ ORFORD 2025

Le Congrès 2025 de l'ACREQ aura lieu les 9, 10 et 11 juin 2025, à Orford.

Surveillez bien vos courriels car dès la mi-janvier, nous vous acheminerons le programme détaillé de l'événement qui aura lieu à l'Hôtel Estrimont.

Le Comité organisateur vous propose un événement des plus intéressants sous le thème **Profession : retraité**.



Le Congrès 2025 se déroulera en trois phases, soit :

- 9 juin : Table des présidentes et des présidents de section.
- 10 et 11 juin : Congrès et Assemblée générale annuelle.
- Au-delà du 11 juin : l'après Congrès dans la région touristique de Magog-Orford propose à celles et ceux qui le désirent, des visites dans un merveilleux coin de pays.

C'est donc un rendez-vous à ne pas manquer. Le Comité organisateur vous attend en grand nombre !!!

EN TERMINANT

Un grand merci à tous collaborateurs qui ont rendu possible la publication de cet ACREQ-INFO. Notre plus grand souci est de vous savoir bien informés de l'évolution de tous les grands dossiers. Merci de prendre le temps de bien lire l'information que nous vous acheminons et pourquoi pas, partagez-la avec une personne retraitée d'expérience que vous connaissez !

Décembre c'est aussi le temps des réjouissances ! Profitez bien de ce bel hiver pour passer de Joyeuses Fêtes avec les vôtres et savourez de précieux moments avec les êtres qui vous sont les plus chers.

■ France David, présidente



Économisez plus en regroupant vos assurances auto et habitation

Apprenez-en plus


laPersonnelle

https://www.lapersonnelle.com?grp=cadresdeleducation &utm_id=bf-4-0955-27316&campagne=bf-4-0955-27316

Formulaire de consentement aux retenues à la source pour le financement de l'action collective

1. Informations personnelles

M. Mme Nom _____ Prénom _____

Téléphone _____ Cellulaire _____

Courriel _____

Numéro d'assurance sociale _____

(Votre numéro d'assurance sociale est nécessaire pour vous identifier auprès de Retraite Québec aux fins des retenues à la source.)

2. Participation au financement de l'action collective *Allard c. Procureur général du Québec* (#500-06-001065-206) par la retenue à la source de frais d'adhésion majorés

Les frais d'adhésion usuels à l'Association de cadres de l'éducation du Québec retraités du Québec (l'« **ACREQ** ») sont de 5,75 \$ par mois lorsqu'ils sont payés par des retenues à la source à même la rente du RRPE.

En tant que membre de l'ACREQ, vous pouvez participer au financement de l'action collective en consentant à ce que vos frais d'adhésion usuels, plus une majoration de 10,00 \$ par mois (pour un total de 15,75 \$ par mois), soient retenus mensuellement sur votre rente du RRPE.

Vous pourrez en tout temps mettre fin aux retenues mensuelles sur votre rente du RRPE en envoyant un avis à cet effet à l'ACREQ, préférablement par courriel à l'adresse acreq@aqcs.ca (une retenue supplémentaire pourrait être effectuée lors d'un désistement fait après le 20e jour du mois).

J'accepte de participer au financement de l'action collective en consentant à ce que mes frais d'adhésion usuels, plus une majoration de 10,00 \$ par mois, soient retenus mensuellement sur ma rente du RRPE

Veuillez apposer votre signature et la date ci-dessous :

Signature _____ Date _____

Veuillez transmettre ce formulaire par la poste, par courriel ou par télécopieur à ces coordonnées :

ACREQ
5600, boulevard des Galeries, bureau 610
Québec (Québec) G2K 2H6
Courriel : acreq.contribution@outlook.com
Téléphone 418 654-0014 poste 225